

IMPUTATION BUDGETAIRE
Bp 2003
Chapitre 23 Article 2315
Montant 90 000 euros

RAPPORT N° 03/4-100
au Conseil Municipal

OBJET

CONFORTEMENT DE TALUS
SUR LE CHEMIN DE LA CASCADE A SAINT-FRANCOIS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le Chemin de la Cascade s'affaisse progressivement vers la propriété d'un riverain, Monsieur COTTE. L'objectif des travaux est de conforter le talus aval à l'alignement projeté au Plan d'Occupation des Sols, afin de pérenniser cette voie.

Les travaux de confortement projetés comprennent :

- la préparation du site,
- l'implantation de l'ouvrage,
- la construction de l'ouvrage projeté,
- la reprise du corps de chaussée.

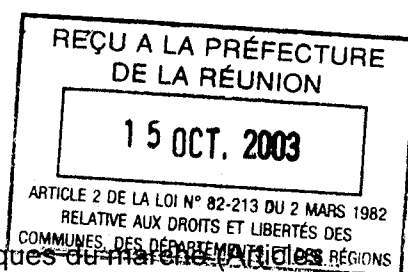
Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 90 000 euros TTC. La dépense correspondante sera imputée au Budget principal, aux Chapitre 23 et Article 2315.

Le délai d'exécution de ces travaux est de 3 mois.

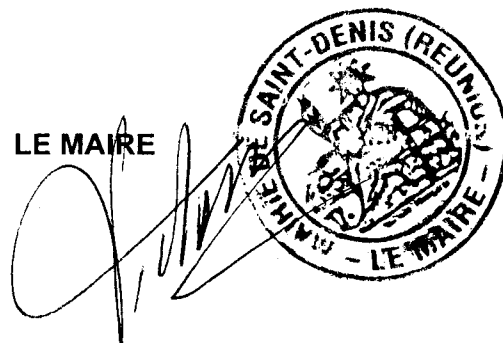
Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet d'aménagement ;
- d'approuver les modalités de consultation et les caractéristiques du marché (Articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE



DELIBERATION N° 03/4-100
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

CONFORTEMENT DE TALUS
SUR LE CHEMIN DE LA CASCADE A SAINT-FRANCOIS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits à imputer sur les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-100 présenté par le Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de confortement de talus sur le Chemin de la Cascade à Saint-François

ARTICLE 2

Approuve les modalités de consultation et les caractéristiques du marché (Articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

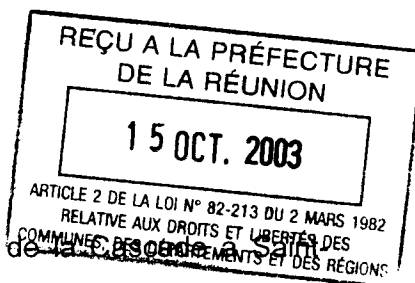
ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003



LE MAIRE

Renaud-Paul VICTORIA